



PRÉREQUIS À LA FORMATION ET MODALITÉS DE SÉLECTION

DERNIÈRE MISE À JOUR LE 20/05/2026

PRÉREQUIS À LA FORMATION :



CONDITIONS REQUISES :

- **ÂGE MINIMUM** : AVOIR 17 ANS À LA DATE D'ENTRÉE EN FORMATION.
- **DIPLÔME** : AUCUN DIPLÔME ACADÉMIQUE N'EST EXIGÉ.
- **OBLIGATIONS VACCINALES** : DIPHTÉRIE – TÉTANOS – POLIOMYÉLITE ET HÉPATITE B.
- **TITRE DE SÉJOUR** VALIDE À LA DATE D'ENTRÉE EN FORMATION.
- **RESSORTISSANTS ÉTRANGERS** : ATTESTATION DE DIPLÔME D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE (DELF) DE NIVEAU DE LANGUE B2.
- **OBTENTION D'UN CERTIFICAT MÉDICAL** « ÉMANANT D'UN MÉDECIN AGRÉÉ ATTESTANT QUE LE CANDIDAT N'EST ATTEINT D'AUCUNE AFFECTION D'ORDRE PHYSIQUE OU PSYCHOLOGIQUE INCOMPATIBLE AVEC L'EXERCICE DE LA PROFESSION À LAQUELLE IL SE DESTINE »

MODALITÉS DE SÉLECTION



LA SÉLECTION DES CANDIDATS EST EFFECTUÉE PAR UN JURY DE SÉLECTION SUR LA BASE **D'UN DOSSIER ET D'UN ENTRETIEN, DESTINÉS À APPRÉCIER LES CONNAISSANCES, LES APTITUDES ET LA MOTIVATION DU CANDIDAT À SUIVRE LA FORMATION.**

L'ENTRETIEN D'UNE DURÉE DE 15 À 20 MINUTES EST RÉALISÉ POUR PERMETTRE D'APPRÉCIER LES QUALITÉS HUMAINES ET RELATIONNELLES DU CANDIDAT ET SON PROJET PROFESSIONNEL.

MODALITÉS DE SÉLECTION

SONT DISPENSÉS DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION, LES AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE ET LES AGENTS DE SERVICE :

- JUSTIFIANT D'UNE **ANCIENNETÉ CUMULÉE D'AU MOINS 1 AN EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN**, EFFECTUÉ AU SEIN D'UN OU PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIAUX DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ OU DANS DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT ET D'AIDE AU DOMICILE DES PERSONNES,
- OU JUSTIFIANT À LA FOIS DU **SUIVI DE LA FORMATION CONTINUE DE 70 HEURES RELATIVES À LA PARTICIPATION AUX SOINS D'HYGIÈNE, DE CONFORT ET DE BIEN-ÊTRE DE LA PERSONNE ÂGÉE ET D'UNE ANCIENNETÉ DE SERVICES CUMULÉE D'AU MOINS 6 MOIS EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN**, EFFECTUÉS AU SEIN D'UN OU PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIAUX DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ OU DANS DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT ET D'AIDE AU DOMICILE DES PERSONNES.

CONSTITUTION DU DOSSIER



DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- **LA FICHE D'INSCRIPTION**, DÛMENT COMPLÉTÉE ET SIGNÉE
- **LA FICHE « PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE »** RECTO VERSO DÛMENT COMPLÉTÉE, SIGNÉE ET ACCOMPAGNÉE DES JUSTIFICATIFS
- **LA COPIE COULEUR DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ OU DU TITRE DE SÉJOUR** VALIDE À L'ENTRÉE EN FORMATION
- **UNE LETTRE DE MOTIVATION MANUSCRITE**
- **UN CURRICULUM VITAE ACTUALISÉ**
- **UN DOCUMENT MANUSCRIT** RELATANT SOIT UNE SITUATION PERSONNELLE OU PROFESSIONNELLE VÉCUE, SOIT LE PROJET PROFESSIONNEL EN LIEN AVEC LES ATTENDUS DE LA FORMATION
- **UNE PHOTO D'IDENTITÉ**

CONSTITUTION DU DOSSIER



DOCUMENTS À FOURNIR SELON LA SITUATION DU CANDIDAT

- **POUR LES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS** : UNE ATTESTATION DE DIPLÔME D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE (DELF) **DE NIVEAU DE LANGUE B2**
- **LA COPIE DE SES DIPLÔMES OU TITRES PASSERELLES**
- **LA COPIE DE SES RELEVÉS DE RÉSULTATS ET APPRÉCIATIONS EN STAGE OU BULLETINS SCOLAIRES**
- **LES ATTESTATIONS DE TRAVAIL** ACCOMPAGNÉES DES APPRÉCIATIONS ET/OU RECOMMANDATIONS DES EMPLOYEURS
- LA PREUVE DE LA MISE EN PLACE **DE LA DÉMARCHE DE DÉMISSION / RECONVERSION** (UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS EN CDI DEPUIS 5 ANS AU MOINS ET DONT L'EMPLOYEUR NE SOUHAITE PAS PRENDRE EN CHARGE LE COÛT DE LA FORMATION)